



Copie de résolution
Municipalité de
Saint-Pierre-de-Broughton

A la session régulière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue lundi, le 11 août 2008, à 19h30, à laquelle sont présents et formaient quorum, sous la présidence de Mme Nicole Bourque, maire, Mme la conseillère Lise Vachon, MM les conseillers Rosaire Blais, Ghislain Labrecque, Damien Blais et Fernand Laplante.

Mme Sylvie Mercier, directrice générale/secrétaire-trésorière aussi présente.

Résolution 2008-08-165

Objet : Examen stratégique de la Société canadienne des postes

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction de services, des pertes d'emploi et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population. Que copie conforme de cette résolution soit transmise à notre député M. Christian Paradis et au syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie conforme, ce 14 août 2008


Directrice générale/secrétaire-trésorière